

MidiCiné Citoyen du vendredi 5 novembre 2021

« Les mauvaises ondes de la 5G »

2G, 3G, 4G... le monde voit évoluer le numérique comme jamais, et, pour cause, la 5G fait son apparition. Depuis quelques années, des citoyens et citoyennes militent contre l'arrivée de cette 5ème génération de réseau mobile. Sur les flyers d'un de ces collectifs citoyens, nous pouvons lire « Le déploiement de la 5G : une expérimentation mondiale sans précédent qui menace l'humanité, la biodiversité et les équilibres planétaires ».

Mais au fond, à quoi ça sert ? Quels sont les enjeux face à cette nouvelle technologie ? Pourquoi cela pose-t-il problème à tant de monde ? Et où en est l'avènement de cette technologie ?

Pour nous éclairer, nous avons visionné quatre extraits vidéos issus de :

- « 5G, une expérimentation de masse »
- Le documentaire « Mauvaises ondes » de Sophie le Gall. (pour expliquer en quoi les ondes sont mauvaises pour la santé et montrer la malhonnêteté de certains scientifiques,...)
- « 5G tous cobaye » de Benoit Fayt, RTBF, Investigation (pour parler de ce que les scientifiques en pensent réellement, aujourd'hui, en Belgique, de la 5G.)
- « Les anti 5G et l'illusion du choix » Tracks ARTE

Témoignage présent : Francis Leboutte, ingénieur et représentant du collectif « STOP 5G »

Pour rappel, la 1G incarne la première génération de réseaux mobiles et était dédiée uniquement aux appels vocaux. Rapidement, elle a cédé sa place à la 2G, technologie numérique moins coûteuse et plus performante qui permet également de passer des appels vocaux mais aussi d'envoyer des SMS. La 3G quant à elle a offert l'utilisation de l'internet mobile. La 4G a, à son tour, donné la possibilité d'accéder à l'internet très haut débit.

La technologie de la 5G quant à elle marque une rupture et a pour ambition d'offrir un débit beaucoup plus élevé que la 4G en faisant circuler aisément des milliards de données (ultra haut débit mobile). Parmi les possibilités à venir, nous pouvons envisager des usages futuristes et inédits : des voitures autonomes, le téléchargement d'un film en quelques secondes, des opérations chirurgicales à distance...

Mais la 5g profitera-t-elle vraiment à la société ? Peut-on parler de progrès ou de simple innovation technologique ? En avons-nous réellement besoin ?

Certains affirment que l'intérêt d'un tel déploiement est strictement financier. A titre d'exemple, les smartphones existants devront être remplacés pour assurer la compatibilité et qu'ils soient capables de capter la 5G. L'impact économique est considérable puisque l'on parle d'à peu près deux milliards de smartphones.

Un déploiement, à quel prix ?

Outre l'impact environnemental (pression accentuée sur les matières premières et augmentation des gaz à effet de serre), des effets biologiques et sanitaires sont envisagés.

Le volume de données augmentera avec la 5G et donc également la bande de fréquence. La bande de 3,5 gigahertz (GHz) sera utilisée en priorité pour petit à petit faire place à la bande des 26 GHz. L'inconvénient est que plus les fréquences augmentent, plus elles ont une portée limitée, ce qui nécessitera le déploiement d'un grand nombre d'antennes.

Dès lors, le niveau d'exposition à des champs électromagnétiques augmentera également avec des risques potentiels pour notre santé. Certaines études indiquent qu'il y aurait bel et bien des risques liés aux radiofréquences : possible augmentation du risque de tumeur à la tête, trouble de la concentration, de la reproduction...

Néanmoins, il est encore difficile de le prouver puisque les technologies progressent plus rapidement que la recherche sur les risques sanitaires. Les collectifs anti-5G souhaitent dès lors appliquer le principe de précaution qui vise « à permettre aux décideurs de prendre des mesures de protection lorsque les preuves scientifiques relatives à un danger pour l'environnement ou la santé humaine sont incertaines et que les enjeux sont importants ».

L'ICNIRP corrompue ?

« L'ICNIRP est une commission scientifique indépendante internationale mise en place pour garantir la protection de la population et de l'environnement contre les rayonnements non ionisants (RNI). Elle est officiellement reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans le domaine des ondes électromagnétiques. Elle émet à ce titre des avis et des recommandations d'ordre scientifique relatives à la protection contre l'exposition aux ondes électromagnétiques et formule notamment sur la base de données scientifiques les principes généraux et les limites d'exposition aux ondes à ne pas dépasser. »

L'ICNIRP reconnue comme ONG n'est pas réputée pour sa transparence et entretiendrait des relations étroites avec les industries du secteur des télécommunications. Est-elle dès lors tout à fait neutre d'autant plus qu'elle a tendance à minimiser ou écarter les effets négatifs sur la santé ?

Déploiement en Belgique : notre pays en retard ?

Afin de déployer le réseau 5G, la Belgique doit lors d'une mise aux enchères octroyer des licences d'utilisation des nouvelles bandes de fréquences radioélectriques (durée des licences: 20 ans). Des enchères de fréquences de la 5G devraient avoir lieu en 2022.

C'est l'IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications) qui organisera ces enchères. Quatre opérateurs mobiles (Proximus, Orange, Telenet/Base) pourraient y répondre.

La Belgique peut sembler en retard par rapport à d'autres pays, un accord tardant à être conclu entre l'IBPT, le fédéral et les entités fédérées pour définir la manière d'organiser ces enchères.

Peut-on encore renoncer à la 5G : marges de manœuvres possibles ?

- Informer/sensibiliser la population
- Interpeller les collèges communaux
- Soutenir les collectifs anti-5G
- Mener une action en justice (problème : budget estimé entre 28.000 et 39.000€) pour appliquer le principe de précaution et exiger un moratoire sur le déploiement de la 5G, jusqu'à ce que les dangers potentiels pour la santé humaine et l'environnement aient été complètement évalués par des scientifiques indépendants de l'industrie.
- Boycott et désobéissance civile (Deep green resistance)

Alors que la Commission européenne et la plupart des Etats membres foncent tête baissée dans la course à la 5G en minimisant les effets sur la santé, ne faudrait-il pas envisager un réel débat démocratique ? La 5G profitera-elle vraiment à la population ? Peut-on parler de progrès ? Ne faudrait-il pas appliquer le principe de précaution et exiger un moratoire sur le déploiement de la 5G ? Souhaitons-nous construire une société toujours plus connectée alors que les écrans sont déjà omniprésents dans nos vies ? N'est-il pas nécessaire d'opérer un autre tournant réellement progressiste ?

RESSOURCES

Contacts MidiCinés Citoyens :

- Jonathan Malaise, Equipes populaires, malaise@equipespopulaires.be,
0474/81.28.92

ANNEXES

MidiCiné Citoyen du vendredi 10 décembre 2021

« Le début de la fin des armes nucléaires »

Les mois passent et se ressemblent... Mais pas aux midicinés ! Après la thématique de la 5G, terrifiante, nous avons eu le plaisir d'accueillir Gilles (?), ingénieur et activiste contre les armes nucléaires. Avant son intervention, nous avons regardé le film « Le début de la fin des armes nucléaires », de l'agence de presse *Pressenza*.

Le 7 juillet 2017, 122 pays ont voté en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Les pays qui n'ont pas d'armes nucléaires mais vivent sous leur menace ont voté pour cette interdiction. Peu des citoyens concernés le savent mais les gouvernements des puissances nucléaires n'ont pas pris part au vote. Malgré cela, l'interdiction a été maintenue, signe que quelque chose de nouveau est en train de se produire. Ce film documentaire raconté par les voix de militants de premier plan de plusieurs organisations et pays différents et par le président de la conférence de négociation, montre les efforts déployés pour intégrer un traité d'interdiction des armes nucléaires dans le droit international et le rôle de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, ICAN. Ce documentaire de 56 minutes présente au spectateur une brève histoire de la bombe et de l'activisme antinucléaire qui s'efforce sans relâche d'éliminer ces armes depuis qu'elles existent. L'examen des conséquences humanitaires de leur utilisation a permis de remettre en question le discours dominant en matière de sécurité, et c'est ainsi que conjointement aux mesures historiques adoptées depuis 2010, le traité a pu passer du rêve à la réalité. Enfin, le film montre ce que chacun peut entreprendre pour faire en sorte que le traité entre en vigueur et stigmatiser les armes nucléaires jusqu'à leur éradication définitive.

Un documentaire qui met en exergue les dangers liés aux armes, avec des chiffres clés tel que :

- 13400 armes nucléaires dans le monde réparties dans 9 pays ;
- 120 milliards de dollars, estimation du cout de ces armes ;
- 2000 essais déjà identifiés depuis leur création, chacun plus puissants qu'Hiroshima ;
- 120 pays en faveur de l'abolition, soit 2/3 du total des pays ;

Monsieur Gilles (?), que nous remercions chaleureusement pour son intervention, nous a permis d'aller plus loin dans la thématique. Il nous a rappelé que la prolifération des armes nucléaires n'interdit pas leurs possessions. Les dangers liés à la possession d'une arme nucléaire sont élevés, car il ne faut pas sous estimer les fractures internes aux pays, par exemple. En Belgique, nous logeons pour l'OTAN vingt armes nucléaires, dans la ville de Klein-brogen, dans le Limbourg. Aucun député, et bien sur aucun civile n'a droit de visite sur cette base aérienne. D'ailleurs, nous apprenons également que la Belgique a acheté des F 35 non sans lien avec cette thématique ! En effet, alors que les F16 sont équipés pour balancer des bombes à gravité, les F35 offrent une option plus favorable : ce sont des modèles à têtes chercheuses.

Bref ! Ce midiciné nous a donné pleins de raisons de nous engager contre les armes nucléaires. Comment ?

Voici quelques pistes de solutions :

- Participer aux actions d'agir pour la paix ;
- Interpeller son conseil communal quant à « Mayors for peace » : si la commune est déjà partenaire, leur demander quelles sont leurs implications et demander de s'investir d'autant plus dans la sensibilisation ! Si la commune n'est pas partenaire, les inviter à le devenir ;
- Visiter le site « scan des banques » qui permet de savoir quels sont les investissements de votre banque dans ce domaine !

- Visiter le parc Hibobusha, à l'université de Mons, qui est le seul lieu permanent de commémoration au monde.

Se souvenir, s'informer, agir. Voici ce que vous proposent les midicinés qui ont lieu une fois par mois au CRIE de Liège.